



Délibération n° D2022-10-082

L'an deux mille vingt-deux le douze octobre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Stéphanie GRASSINI, Carine DUNAND, Stéphane GRAFF, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX

Absents : Néant

Absents excusés : Néant

Procurations : Nicolas ELIE donne pouvoir à Stéphane GRAFF, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Yann JACCAZ, Alain QUINET donne pouvoir à Pierre BESSY

Secrétaire de séance : Philippe LEGOUX

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 octobre 2022

N° D2022-10-082 **OBJET :** Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie - Schéma des Espaces Naturels Sensibles – Unité pastorale de Plan de l'Are « Reconquête pastorale »

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune souhaite poursuivre l'accompagnement de la pérennisation de l'activité pastorale à l'alpage communal de Plan de L'Are par la réalisation d'une opération de reconquête pastorale.

Cette action portera sur deux secteurs distincts de l'alpage : une première opération de réouverture sur un espace pâturable colonisé par l'épicéa où les bois et rémanents seront évacués en totalité par l'entreprise favorisant ainsi le retour des espèces fourragères, une seconde action localisée sur la partie sommitale de l'alpage consistera à rouvrir la lande à rhododendron par broyage en mosaïque avec et sursemis permettant également le retour du pâturage et favorisant le milieu naturel adapté à la reproduction du tétras lyre.

Après consultations des entreprises spécialisées dans ce domaine, le coût total de ces opérations s'élève à **49 050 ,00 euros** HT assistance SEA74 comprise.

Monsieur le Maire indique que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie au titre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles et dans le cadre du Contrat de Territoire porté par la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

• Subvention Département sollicitée – 60%	29 430,00 €
• Autofinancement restant à la charge de la Commune	19 620,00 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1/ APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de réaliser ces travaux de reconquête pastorale à l'alpage communal de Plan de L'Are dont le coût total de l'opération s'élève à **49 050 ,00 euros** HT;

2/ SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible,

3/ S'ENGAGE à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération ;



4/ S'ENGAGE à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnées dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible en alpage,

5/ S'ENGAGE à conserver les ouvrages crée à usage pastoral pendant 30 ans

6/ DONNE pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer les contrats ENS, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	12
Procurations.....	03
Votants.....	15
Pour	15
Contre.....	00
Abstention.....	00

Secrétaire de séance
Philippe LEGOUX

Le Maire,
Yann JACCAZ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa).
Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 17/10/2022. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.